

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 15 novembre 2016, 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 13*

*Date de Convocation : 8 novembre 2016*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, M. Robert MENOT, Mme GREZE Martine, Mme Catherine DELPECH,

**EXCUSÉ**: M. Eric CAILLES

**ABSENT** : M. GRENIER Christian

**POUVOIRS** : de M. Eric CAILLES à M. Pascal JALLET

**Secrétaire de Séance** : M. Gérard BLANC



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Gérard BLANC se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question suivantes:

- Validation des remarques sur dossier PLU

Les élus acceptent.

### **1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 31 octobre 2016**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 31 octobre 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 31 octobre 2016 est approuvé.

### **2- Projet salle culturelle mairie : choix du maître d'œuvre**

Chacun des élus peut prendre connaissance des trois esquisses proposées par les groupements d'architectes sur plan A0.

M. le Maire donne connaissance des conclusions de la Commission d'appel d'offre ( CAO)réunie le matin même en présence de M. Leviel du SDAIL, de M. Sicard du SDAP, de M. Willemot du Bureau d'études BEHI, de M. Larribe du CAUE ;

Au terme de la réunion M. Sicard s'est exprimé en faisant remarquer que deux des projets sont incompatibles avec l'aspect environnemental et urbain du secteur ; il a également fait remarquer que dans les critères de classement des offres le fait d'avoir mis le prix en première position n'est pas judicieux car dans le cas présent le prix ne correspond pas à l'ampleur du projet.

M. Leviel en a convenu. Les élus de la commission ont souhaité lancer la phase négociation en donnant aux trois groupements, jusqu'au 15 novembre, 17 h, pour remettre leur dernière offre d'honoraires.

M. le Maire confirme avoir reçu les trois nouvelles propositions d'honoraires en temps voulu.

187 232 € pour le groupement Martinez, 197 200 € pour le groupement Dalhuin Peny, 205 020 € pour le groupement Fontaine Malvy.

Les élus échangent sur les diverses propositions.

M. Blanc s'interroge sur les frais de fonctionnement de cette nouvelle structure et souhaite savoir s'ils ont été chiffrés. Pour lui, ces frais sont à prendre en compte rapidement en compte afin éviter une mauvaise surprise ultérieurement.

Réponse : pas à ce stade de la procédure mais le bureau d'étude BEHI a été recruté pour gérer l'aspect économie d'énergie.

Par rapport à l'aspect urbain et environnemental chacun reconnaît que le projet Fontaine Malvy répond à l'attente d'avoir un bâtiment public qui se repère en tant que tel.

Malgré des adaptations à faire sur les surfaces, sur le positionnement de la salle culturelle, et sur le recul du bâtiment par rapport à la route, M. le Maire propose de retenir le projet du groupement Fontaine Malvy et d'adopter la délibération ci –après :

Après avoir rappelé la procédure mise en place pour le recrutement de la Maitrise d'œuvre du projet de salle culturelle / mairie, Monsieur le Maire donne connaissance des conclusions de l'analyse des offres – niveau esquisse-.

A l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres du 14 novembre 2016 il a été décidé de lancer la phase négociation afin de recueillir la meilleure offre de prix pour les honoraires de chacun des architectes. Cette négociation se terminant ce 15 novembre à 17 h, M. le maire est en mesure de présenter les propositions des trois candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 1pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de retenir l'offre du groupement FONTAINE MALVY – Architectes DPLG – 265 rue Fondue Haute – 46000 Cahors.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement avec ce groupement d'architecte et poursuivre la procédure
- Confirme que le dossier APS pour ce projet devra être remis pour le 7 décembre 2016 afin de pouvoir solliciter les crédits d'Etat FSIL et ou DETR 2017, ainsi que tous les autres financements possibles
- Confirme que les deux groupements non retenus pourront percevoir l'indemnité prévue au règlement de la consultation.

### **3- Convention mise à disposition véhicule du Symictom**

M. le Maire explique que le Symictom du pays de Gourdon a changé son véhicule de collecte et ce dernier ne passe pas sous la porte Gabillière. En conséquence il est proposé de signer une convention entre le symictom et la commune selon laquelle les agents communaux prendraient en charge le ramassage des ordures ménagères de la rue de la Mercerie et en échange le Symictom laisserait l'usage de leur ancien véhicule aux agents communaux pour assurer la collecte des papiers.

M. Entemeyer intervient pour signaler que le problème de la collecte dans le Coustalou a été soulevé lors de la réunion du Symictom à Ussel.

Compte tenu de cette information le dossier est renvoyé vers la commission technique afin d'être étudié plus précisément. Il est rappelé que la commune n'a plus la compétence collecte des ordures ménagères.

#### **4- Révision du PLU – validation des remarques à apporter au dossier transmis par Cauvaldor**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier qui a été adressé au Président de CAUVALDOR en date du 26 octobre afin de demander qu'un certain nombre d'erreurs matérielles sur le zonage soient corrigées avant validation du document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide toutes ces remarques et confirme son souhait de voir ces erreurs corrigées à l'issue de l'enquête publique.

M. Blanc fait remarquer que certes ces remarques sont justifiées mais il y en aura d'autres à faire valoir notamment sur certaines incohérences entre les classements et la réalité du terrain : haies repérées et classées alors qu'inexistantes sur le terrain, classement du parking de J Jacques Mejeceze à l'Hospitalet en zone U (ce qui bloque toute pérennisation et tout aménagement ultérieur de celui-ci) alors que ce terrain est parking depuis des décennies....

M. le Maire confirme que cela pourra être fait au moment de l'enquête publique.

Mme Lenfant souhaite savoir où le dossier pourra être consultable. Réponse en Mairie à partir du 28 novembre ou à Cauvaldor et lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Maire fait remarquer que suite aux retours des avis des personnes publiques associées, en majorité défavorables, il a rencontré les services de l'Etat en présence de M. Lièbus, de M. Prunet et de Mme Mayonauve afin d'apporter des modifications au projet de PLU, qui seront annoncées et présentées au public à l'occasion de l'enquête publique.

#### **5- Questions diverses**

**Cotisation foncière des entreprises (CFE) :** M. Marets souhaite que la Communauté de Communes soit interrogée sur l'application de la CFE sur les chambres d'hôtes et gîtes du territoire. Il a en effet remarqué des disparités.

**Cartes publicitaires à l'OT :** Mme Lenfant s'interroge sur le fait que l'OT ne distribue plus les petites cartes publicitaires des commerces amadouriens. Il lui est répondu que cela ne se fait plus depuis un an.

Suit un échange sur le fait que nombre de commerçants, hôteliers ou restaurateurs se plaignent du fonctionnement de l'OT. Des courriers ont été adressés à l'OT par l'intermédiaire de HADR. M. le Maire souhaite être destinataire de ces courriers afin d'intervenir de son côté. Sans éléments il ne pourra rien faire.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures 00.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,